SNTRS CNRS-INRIA INSERM-IRD INED-INRETS-

En bref...

SNTRS-CGT - 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33 Courrier électronique : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr - - Site web : http://www.sntrs.fr

Numéro 192 du 31 mars 2009

Bref compte rendu de la réunion du 30 mars au Ministère

Lundi 30 mars, l'ensemble des organisations syndicales était invité au ministère pour une réunion sur la recherche. Les organisations de la CGT, de la FSU, de SUD, de FO ont intégré les associations SLR et SLU à leur délégation. Les accès au ministère étaient bloqués par tout un dispositif policier. Nous avons du parlementer pendant 20 minutes pour faire entrer SLR et SLU.

Après une déclaration liminaire de la ministre sur l'importance de la recherche, la délégation a lu le texte présenté ci-dessous qui reprend les revendications d'ensemble des personnels des universités et des organismes de recherche.

Les autres organisations non signataires sont intervenues, en insistant sur quelques points souvent proches de notre déclaration.

La ministre a commencé par un discours très auto satisfait sur sa politique, notamment en matière budgétaire. Elle n'a donné aucune réponse satisfaisante à nos questions. Seule petite évolution, le financement possible des chaires par d'autres moyens que des postes pris dans les EPST, tout en gardant le principe de la chaire. Il a fallu la contraindre à répondre à nos questions. Rien sur les suppressions d'emploi 2009, et refus d'un plan pluriannuel de création d'emplois, car elle s'inscrit dans la politique de Nicolas Sarkozy de suppression d'un poste de fonctionnaire pour deux départs en retraite. Elle a proposé 6 groupes de travail : certains aspects du plan carrière, les modalités de recrutement sur les chaires, la prospective de l'emploi scientifique, les UMR, les contrats d'objectifs et de moyens, les modalités de versement du préciput de l'ANR.

Au bout de deux heures, les organisations signataires (CGT-FSU-SUD-FO-SLR-SLU) ont demandé une suspension de séance et sont revenues pour lire la déclaration suivante avant de quitter la salle.

Les organisations syndicales et les collectifs qui viennent d'interpeller avec clarté le gouvernement après 8 semaines de grève et de manifestations, constatent avec stupeur et colère son immobilisme auto-satisfait sur l'ensemble des revendications. Madame la Ministre, des milliers de collègues et d'étudiants n'ont comme seul recours que l'amplification de leur mobilisation, et en premier lieu la manifestation du 2 avril.

Les organisations non signataires sont restées discuter avec la Ministre

Paris le 30 mars 2009,

Depuis plus de huit semaines, les personnels des universités et des organismes de recherche et les étudiants ont engagé un exceptionnel mouvement revendicatif de grève et de manifestations puissantes, marquant le rejet du Pacte pour la Recherche et de la LRU et de leurs conséquences ainsi que de la politique d'austérité mise en place par le gouvernement. Le ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur invite aujourd'hui à une réunion dont la thématique affichée est la recherche. Le seul fait nouveau est que cette fois l'invitation concerne presque la totalité des organisations syndicales tant de la recherche que de l'enseignement supérieur.

Les organisations signataires entendent se saisir de ce moment pour faire avancer les revendications de l'ensemble des personnels dans l'intérêt des organismes et des universités. Elles rappellent leur attachement à la prise en compte des revendications qui fédèrent l'ensemble des personnes dans l'action.

Elles ne sont pas venues aujourd'hui pour négocier, mais pour avoir des réponses immédiates et des engagements précis du gouvernement sur les points suivants.

- 1. Mise en place d'un plan pluriannuel de création d'emplois statutaires, notamment pour résorber la précarité. Suppression des chaires. Restitution des 1030 emplois supprimés en 2009.
- 2. Retrait du projet de décret sur les enseignants chercheurs et du projet de décret sur le contrat doctoral
- 3. Retrait du projet de réforme actuelle de formation des enseignants et des concours de recrutement
- 4. Arrêt du démantèlement des organismes et réouverture des discussions sur les contrats Etat-Organismes. L'Etat doit s'engager sur les moyens nécessaires, notamment les postes et les crédits de base, pour chaque contrat. C'est notamment le cas pour le projet actuel de contrat Etat-CNRS. Le contrat Etat-CEMAGREF doit être revu. L'Inserm ne doit pas se transformer en en agence de financement mais rester un EPST de plein exercice. Le projet de consortium de l'agroalimentaire doit être abandonné et retiré de l'ordre du jour du prochain CA de l'INRA.
- 5. Arrêt du processus de « déUMRisation ». Statut unique des UMR dans le cadre d'un partenariat équilibré entre leurs tutelles scientifiques. Les organismes et les universités doivent être co-opérateurs de recherche pour les unités auxquelles participent leurs personnels. Les UMR doivent être libres de choisir leurs gestionnaires.
- 6. Evaluation des unités de recherche par les instances scientifiques représentatives existantes (Comité national, etc.) comme le permet la loi.
- 7. Reversement aux organismes et aux universités au profit du soutien de base des laboratoires et pour la transformation des emplois sur CDD en postes statutaires des financements de l'ANR
- 8. Un engagement à reprendre les discussions sur la revalorisation des salaires et des carrières, sur des bases indiciaires et statutaires mais non indemnitaires.

Déclaration liminaire des organisations CGT (SNTRS, CGT-INRA, FERC-SUP), FSU (SNCS, SNESUP, SNASUB), SOLIDAIRES (SUD RECHERCHE EPST, SUD EDUCATION), SNPREES-FO, SLR, SLU